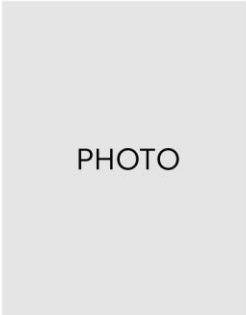




piscine DES weppes



BULLETIN D'INSCRIPTION

ANNÉE 2024/2025

1. Coordonnées de l'inscrit :

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

2. Coordonnées du responsable :

NOM : PRÉNOM :

TÉL DOMICILE OU BUREAU :

TÉL PORTABLE :

E-MAIL OBLIGATOIRE :

L'e-mail sert à vous communiquer les évènements particuliers et ne sera, en aucun cas, utilisé à des fins commerciales, ni transféré à des tiers.

3. Type d'abonnement choisi :

TRIBU :

CRÉNEAU HORAIRE :

Trimestriel Stage

Annuel

4. Pièces justificatives à fournir :

Certificat médical

Photo d'identité

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DOSSIER ENREGISTRÉ PAR :

DATE D'INSCRIPTION :

MONTANT REÇU :

Espèces Carte bleue Coupons Sport/Chèques vacances

Chèque 1 2 3

5. EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

VALANT NOTICE D'INFORMATION

ARTICLE 1

Seuls les inscrits aux activités aquatiques sont autorisés à y participer en présence d'un encadrant diplômé de la PISCINE DES WEPPEES.

ARTICLE 2

- Pour être admis en qualité d'adhérent aux activités aquatiques, il est nécessaire d'avoir réglé sa cotisation dont le tarif est fixé par la PISCINE DES WEPPEES.
- Le non-paiement de la totalité de la prestation entraînera un refus d'accès au cours
- Il est exigé un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques.
- Il est demandé pour les activités de la Tribu des Bébés Nageurs :
 - * Photocopie du carnet de santé attestant les vaccinations
- Pour nos formules La Tribu des Nageurs, La Tribu des Apprentis Nageurs, et La Tribu des Bébés Nageurs les horaires et cours sont fixes, pas de possibilité de report ou de récupération, cependant en cas de force majeure, notamment pour des raisons de sécurité, la direction se réserve le droit de modifier ou reporter certaines séances.
- Aucun remboursement ni report ne seront accordés même munis d'un certificat médical.
- Les activités ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires et durant les jours fériés (cf. calendrier des activités).

ARTICLE 3

L'adhérent des activités aquatiques doit se conformer aux instructions de l'Educateur (diplômé d'Etat), responsable du bon déroulement du cours, tout manquement à ces instructions entraînera la totale responsabilité du client en cas d'accident.

ARTICLE 4

La PISCINE DES WEPPEES s'engage à fournir tout le matériel nécessaire au cours.

ARTICLE 5

L'adhérent des activités aquatiques s'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine dont un exemplaire est affiché.

Le non-respect de ce règlement est sanctionné par divers avertissements donnés par l'Educateur en activité.

Dans les cas de récidives, la sanction sera étudiée par la Direction. Elle pourra aller jusqu'à l'expulsion des cours. Dans les cas graves (vols, injures, manque de respect envers le personnel ou les autres membres) l'adhérent sera expulsé immédiatement et sans remboursement de sa cotisation.

ARTICLE 6

Pour le bon fonctionnement, la PISCINE DES WEPPEES se réserve le droit d'apporter tout additif ou toute modification à ce règlement, les tarifs ou les horaires. Les adhérents en seront tenus informés par affichage.

ARTICLE 7

Ce règlement complète le règlement intérieur.

6. Validation du document

Je déclare voir pris connaissance et accepter les conditions générales d'inscription et m'engage à m'y conformer.

FAIT À

Signature :

DATE